



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

A Marseille, le 12 mai 2020

Affaire suivie par Mr William ROUX
Téléphone : 06 19 84 14 01
Mel : william.roux@petanque.fr

OBJET : DIRECTIVES BREVET FEDERAL 1° DEGRE

Madame, Monsieur, Présidents(es) de comité régional et départemental

Pour l'année 2020, nous vous rappelons que les Comités Régionaux coordonnent les formations avec les Comités Départementaux sur leurs territoires. Chaque formation doit faire l'objet d'une demande d'habilitation auprès du Centre National de Formation de la FFPJP. Votre demande d'habilitation nous permettra d'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations disponible en ligne sur le site internet fédéral.

Le Centre National de Formation (CNF) de la FFPJP vous accompagnera dans l'organisation et la mise en œuvre de vos formations. Pour rappel, le rôle du CNF est le suivant :

- ↪ Organiser la formation de formateur
- ↪ Habilitier les formations
- ↪ Construire et diffuser les contenus de formations et les sujets d'examens
- ↪ Communiquer sur les filières des formations fédérales et professionnelles au niveau national
- ↪ Etablir et communiquer le calendrier national des formations
- ↪ Informer des résultats les comités régionaux, départementaux et les candidats
- ↪ Délivrer les diplômes, cartes et écussons
- ↪ Assurer la mise à jour et l'animation de la plateforme d'échanges

Vous trouverez ci-dessous les directives d'organisation qui régissent cette formation.

- ✓ DEMARCHE 1 : se positionner comme structure formatrice en remplissant le formulaire sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf6Dth0lv7kireOkI6DFIug_gWtyxVp2-nsQAuS00NtBE-rA/viewform?usp=pp_url

- ✓ DEMARCHE 2 : Déposer un dossier de demande d'habilitation auprès du CNF
- ✓ DEMARCHE 3 : Le coordonnateur est chargé d'inscrire chaque candidat lorsque son dossier est complet sur le formulaire en ligne suivant:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdppKcU3FFZKxaT-zd9SAdHr73aoyZ5Dagc_qI89JuRrZyUQ/viewform?usp=pp_url



DIRECTIVES BREVET FEDERAL 1°DEGRE

Chaque comité régional doit déposer un dossier de demande d'habilitation de formation par courrier ou mail (dossier d'habilitation formation fédérale) auprès du centre national de formation **avant le** :

31 aout 2020

Le document ci-dessous est à destination des coordonnateurs régionaux de formation fédérale. **C'est un outil de travail qui regroupe l'ensemble des informations relatives à l'organisation**, à la mise en place et à la gestion de la formation du brevet fédéral 1. Il se veut être un outil de liaison entre l'équipe technique Régionale en charge des formations et le Centre National de Formation (CNF).

Le CNF se réserve le droit de ne pas autoriser la mise en place d'une formation au regard des éléments qui lui seront fournis dans ce dossier. Seront pris en compte : la qualification des formateurs, le nombre de stagiaires inscrits, le suivi du programme pédagogique de formation, le respect du calendrier unique de formation.

Il est primordial de déclarer votre formation auprès du CNF sur le formulaire en ligne, et de nous envoyer le dossier d'habilitation dûment complété pour nous permettre :

- ↳ d'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations.
- ↳ de vous ouvrir des droits d'accès à la plateforme de formation

Nouveauté : plateforme de formation à distance

Une fois votre formation déclarée auprès du CNF, chaque coordonnateur et formateur recevra un code d'accès individuel à la plateforme de formation du CNF.

Ceci leur permettra d'accéder à l'ensemble des contenus de la formation dispensée.

Chaque stagiaire possédera également un accès individuel à la plateforme pour utiliser et récupérer les contenus de formation.

ATTENTION : IL EST INDISPENSABLE D'AVOIR UNE ADRESSE MAIL A JOUR ET VALIDE POUR ACCEDER A LA PLATEFORME DE FORMATION.

Ce document est à l'usage des comités, il n'a pas vocation à être diffusé aux candidats en formation, merci de ne pas le diffuser.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Xavier GRANDE
Directeur du Centre National de Formation

ORGANISATION D'UNE FORMATION

ETAPES

ETAPE 1 : DEMANDE D'HABILITATION

- Le coordonnateur local de formation dépose un dossier d'habilitation de formation auprès du Centre National de Formation (CNF) et complète le formulaire en ligne

ETAPE 2 : HABILITATION

- Le CNF valide le dossier, habilite la formation et ouvre les droits d'accès à la plateforme

ETAPE 3 : INFORMATION

- Le coordonnateur local de formation communique sur la formation
- Le centre national de formation communique au niveau national

ETAPE 4 : INSCRIPTION

- les stagiaires s'inscrivent auprès de leur comité

ETAPE 5 : FORMATION

- vous réalisez la formation
- le coordonnateur envoie par courrier la fiche de présence signée par les stagiaires + le chèque correspondant à cette formation

ETAPE 6 : TRANSFERT DES PREUVES, DU REGLEMENT FINANCIER ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Le coordonnateur envoie par courrier la fiche de présence signée par les stagiaires et formateur + le chèque correspondant à cette formation

ETAPE 7: EXAMEN

- Les candidats passent l'examen
- le coordonnateur transmet le tableau de résultat des examens au CNF
- conserve les fiches d'évaluation signées par le stagiaire

ETAPE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

- Le CNF communique les résultats officiels

ETAPE 9 : TRANSMISSION DES DIPLOMES

- Le CNF envoie les cartes d'éducateur, diplômes et écussons aux comités

ETAPE 10 : REMISE DES DIPLOMES

- Le comité remet les diplômes, cartes et écussons aux candidats reçus.

FORMATION BREVET FEDERAL 1 DEGRE

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet initiateur, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Les compétences attendues

- ↗ Connaître le contexte institutionnel et environnemental de la pétanque en France et dans le monde
- ↗ Construire, mener et articuler des séances de perfectionnement
- ↗ Adapter son intervention en fonction du public sensibilisé
- ↗ Définir une politique de développement de son club/école de pétanque

Les prérogatives du diplôme

- ↗ Perfectionnement / animation cadre fédéral ou hors cadre fédéral
- ↗ L'éducateur BF1 conçoit et encadre des séances de perfectionnement à destination du public de l'école de pétanque et des licenciés fédéraux du club.
- ↗ Il peut intervenir dans le cadre de partenariats pour des publics hors cadre fédéral (scolaire, handisport, pénitentiaire, ALSH..),
- ↗ Il coordonne une école de pétanque.
- ↗ Il peut coacher sur les compétitions jusqu'au niveau national.

Les conditions d'entrée en formation

- ↗ Dossier d'inscription complet
- ↗ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↗ Être titulaire du diplôme initiateur, du tronc commun ou équivalence
- ↗ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↗ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

- ↗ 1° épreuve : pédagogie et technique
- ↗ 2° épreuve : Réglementation

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↗ 90€ en formation initiale
- ↗ 45€ en recyclage

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

Calendrier :



L'inscription se fait auprès du comité régional.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU BREVET FEDERAL 1 :

- ↪ Formulaire d'inscription stagiaire au format papier pour le comité régional
- ↪ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre du comité régional
 - 90€ en formation initiale
 - 45€ en recyclage
- ↪ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↪ Une photo d'identité récente.
- ↪ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ↪ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation
- ↪ Photocopie du diplôme initiateur